Rappel de la collecte de la redevance incitative

Nous tenons à vous rappeler l'importance de respecter les règles de collecte des ordures ménagères dans notre communauté de communes. Voici quelques points essentiels à prendre en compte afin d'éviter des levées supplémentaires :

1. Fréquence de collecte : Respecter la fréquence de collecte des ordures ménagères (Tarif A : 12 levées obligatoire ; Tarif B : 6 levées obligatoire dans l'année soit une fois par mois).
   Assurez-vous de sortir les poubelles pleine la veille du jour de collecte.

2. Tri des déchets : Contribuons à la préservation de l'environnement en triant correctement nos déchets.
   Utilisez les bacs prévus pour le recyclage et veillez à ne pas mélanger les déchets recyclables avec les déchets non recyclables (flyer tri sélectif en annexe)

En travaillant ensemble, nous pouvons assurer une gestion efficace des déchets et contribuer à la préservation de notre environnement. Merci de votre coopération.

Vice-Président délégué
MADIOT ERIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE SAÔNE

Communauté de Communes
Terres de Saône - Haute-Saône

67, rue François Mitterrand
70170 Port-sur-Saône
Téléphone : (+33) 3 84 91 66 00
Courriel : accueil@cctds.fr
Site internet : www.cctds.fr
Facebook : ccterresdesaone